



## Les droits d'un acheteur sur un site d'enchères

Par **CleM\_71**, le **13/03/2008** à **09:45**

Bonjour,

J'ai récemment acquis un téléphone portable d'occasion par le biais d'une célèbre société américaine de ventes aux enchères.

Le contenu de l'annonce, très court, présentait un objet en "bon état général", avec une photo ne correspondant pas à la réalité de l'objet (c'était un mobile neuf en photo).

A la réception, j'ai vérifié le fonctionnement global du terminal (appels voix, prises de vues, ...), et j'ai été satisfait. En revanche, le lendemain, j'ai constaté que la charge ne fonctionnait pas, ce qui rend à fortiori le téléphone inutilisable.

Après un contact très respectueux avec le vendeur, celui ci refuse une procédure de renvoi sous prétexte d'une situation financière délicate, et m'assure ne pas avoir eu connaissance du problème avant l'expédition de l'objet.

Mes questions sont les suivantes :

- 3 jours après la réception du produit, suis-je en droit d'exiger sa reprise en charge par le vendeur, et son remboursement ? Si oui, sous quelles modalités.
- S'il était avéré que le problème matériel soit dû au transport (ce dont je doute vu le bon état du colis), quelles sont les procédures permettant de prouver au transporteur qu'il est fautif ? Qui doit gérer le problème ? L'acheteur ou le vendeur ?

En vous remerciant par avance pour vos lumières, et pour votre réactivité.

Cordialement.